

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

<p>PRIX DE L'ABONNEMENT Suisse: Un an fr. 6.50. Six mois fr. 4. — Trois mois fr. 3. — Etranger: (Union postale) fr. 12. —</p>	<p>RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE Tous les envois doivent être affranchis.</p>	<p>PRIX DES ANNONCES la ligne ou son espace: Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct RÉCLAMES 50 ct.</p>
<p>Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER à Sion, Lausanne, Genève, et à l'Imprimerie du Journal.</p>		

Les droits du militaire malade

M. le professeur Fleiner, à Bâle, s'est livré récemment, à la demande de la commission suisse des médecins, à une étude fort remarquable sur la nature juridique de l'acte de renonciation que l'on réclame du militaire malade qui refuse de se faire soigner à l'hôpital. Cette étude est intéressante à plus d'un point de vue. Tout d'abord parce qu'elle renverse, au bénéfice du militaire, une notion administrative dûment établie; puis parce qu'elle démontre jusqu'à quel point l'esprit bureaucratique peut fausser l'intention du législateur.

On connaît les principes très larges de la loi du 28 juin 1901 sur l'assurance militaire. L'article 19 de cette loi garantit au militaire qui tombe malade au service: 1^o l'entretien et le traitement gratuit à l'hôpital ou l'indemnité de traitement s'il est autorisé à se faire soigner à domicile; 2^o la solde pendant la durée du service; 3^o l'indemnité de chômage, une fois le service terminé; 4^o en cas d'invalidité permanente, une pension; en cas de mort, une indemnité funéraire et une pension aux survivants.

Ces prestations ne sont réduites que dans un cas: c'est lorsque le militaire se refuse, sans y avoir été autorisé par le médecin en chef, à se faire soigner à l'hôpital.

„L'assurance militaire, dit à ce propos l'art. 20, alinéa 2 de la loi, n'est tenue à aucune indemnité pour „l'entretien et le traitement à domicile“, s'ils n'ont pas été ordonnés et autorisés par le médecin en chef.“

Le législateur a voulu ainsi prévenir des abus et empêcher, par exemple, qu'un militaire pût mettre à la charge de l'assurance les frais d'un traitement peut-être coûteux et que l'autorité n'aurait pas contrôlé. Mais il était bien en-

tendu que le militaire qui se faisait soigner à domicile sans autorisation ne serait privé que de l'indemnité dite de traitement, L'ordonnance d'exécution du Conseil fédéral du 12 novembre 1901 précise la portée de l'art. 20 et parle d'indemnité „pour les soins médicaux et les remèdes“. Le militaire ne perd donc nullement son droit aux autres prestations que lui assure l'art. 19.

Mais en 1902 paraît une instruction du Conseil fédéral qui n'est évidemment plus d'accord avec ce principe, puisqu'elle refuse au militaire qui se trouve dans le cas indiqué „tout droit à une indemnité“. Aussitôt le médecin en chef s'empare de cette ambiguïté et, dans une édition officielle de l'instruction du Conseil fédéral, il annote ainsi le terme „indemnité“: c'est-à-dire solde ou indemnité de chômage et indemnité de traitement. Et dans un commentaire paru encore en janvier 1902, il complète cette disposition: „Si le militaire, dit-il, se fait traiter à domicile sans autorisation expresse du médecin en chef, la Confédération n'est tenue à lui fournir aucun secours et, en refusant d'entrer à l'hôpital, il renonce à tout secours de la Confédération.“ (Traduction de l'allemand).

Ainsi, six mois après le vote de la loi sur l'assurance militaire, l'une de ses dispositions les plus importantes était interprétée d'une façon absolument erronée par l'administration. On ne se contentait plus de prévenir les abus en supprimant l'indemnité de traitement au militaire qui refusait d'entrer à l'hôpital; on le punissait en le privant en outre de la solde ou de l'indemnité de chômage, du droit à une pension en cas d'invalidité durable, sans parler de la pension des survivants!

A-t-on réellement appliqué ces dispositions? Nous l'ignorons. Mais voici ce qui se passe dans la pratique. On soumet au militaire qui refuse de se faire

traiter à l'hôpital un formulaire par lequel il déclare renoncer à l'indemnité de traitement, conformément à l'article 20 de la loi; mais, en même temps, on attire son attention sur l'annotation et le commentaire dont le médecin en chef accompagne l'instruction du Conseil fédéral. Dans l'immense majorité des cas, le militaire n'y comprendra qu'une chose: c'est qu'en se refusant au traitement de l'hôpital, il perd tous les droits que lui conférerait la loi! Sans doute, sur la menace de s'adresser à un avocat, on ne pourrait lui refuser des prestations qui lui sont dues, mais combien ont songé à ce moyen? Aucun peut-être. Et voilà pourquoi le mémoire de M. le professeur Fleiner présente un si grand intérêt; c'est un garde-à-vous adressé à l'autorité compétente et c'est une consultation juridique précieuse pour tous les militaires, qui, nous voulons l'espérer, en feront leur profit.

L'assurance-maladie et le Conseil fédéral

La délégation du Conseil fédéral chargée d'examiner les projets d'assurance a achevé de discuter le projet relatif à l'assurance-maladie. Le département fédéral du commerce et de l'industrie examinera les propositions de la délégation et rapportera à ce sujet au Conseil fédéral. C'est ce dernier qui décidera s'il veut présenter aux Chambres fédérales les deux projets d'assurance en même temps ou s'en tenir d'abord seulement au projet d'assurance en cas de maladie. Selon le correspondant bernois de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, c'est seulement après les vacances, quand le Conseil fédéral se retrouvera au complet, qu'il prendra une décision à ce sujet.

Les principes généraux admis par la délégation en matière d'assurance contre la maladie sont les suivants:

La Confédération exerce, à titre gratuit, une surveillance générale et bienveillante sur cette assurance. Elle accorde, sous certaines conditions, des

subventions aux caisses d'assurances. Celles de ces caisses qui remplissent ces conditions doivent se faire inscrire et reçoivent alors le titre de „Caisses reconnues“. Le principe de la liberté de l'assurance est reconnu. La question de l'obligation et de la contribution du patron à la prime d'assurance des ouvriers est laissée à la décision des cantons.

Le correspondant de la *Nouvelle Gazette de Zurich* ne croit pas que les frais de la Confédération pour l'assurance-maladie atteignent le chiffre de 5 millions articulé par certains journaux. Il estime que le maximum de la dépense serait pour la caisse fédérale de 4,400,000 francs et le minimum de 3 millions.

La délégation ne s'est pas occupée de la question financière, mais elle n'a pas l'intention de joindre la question de l'assurance à celle du monopole du tabac. Elle estime que c'est surtout la plus-value des recettes douanières, qui se chiffre par plusieurs millions, qui devrait servir à couvrir les frais de l'assurance.

Avant de se prononcer, on fera bien d'attendre le texte officiel et détaillé du projet.

CANTON DU VALAIS

Le recensement du 9 août. — Ce recensement, qui viendra compléter la statistique fournie par le dénombrement de la population du 1er décembre 1900, vise trois groupes d'activités fort diverses, à savoir:

a) Les exploitations agricoles, y compris les exploitations indépendantes concernant l'économie alpestre, la viticulture ou autres spécialités agricoles;

b) Les arts et métiers et les entreprises industrielles ou commerciales, y compris les mines et carrières, la pêche, les fromageries et les distilleries, l'horticulture et l'arboriculture, les arts industriels, les voitures et entreprises de transport, les hôtels, hôtels-pensions, ou restaurants, ainsi que les professions libérales et les beaux-arts;

c) Les industries domestiques travaillant pour des fabriques, des placeurs intermédiaires, des maisons de commerce ou de confection.

qui ont pu exister entre votre oncle et le parain de mademoiselle de Meyrins?

Le juge suivait attentivement sur le visage d'Andrée l'effet des paroles qu'il venait de prononcer.

Les traits de la pauvre enfant exprimaient un étonnement mêlé de crainte.

— Monsieur, reprit-elle, je puis vous affirmer que mon père ne connaissait nullement M. de Merville, et que ni l'un ni l'autre ne se sont jamais vus.

— C'est une erreur, mademoiselle, car, aujourd'hui, il est établi d'une manière irréfutable que, le 25 mai dernier, entre huit et neuf heures du soir, votre oncle a eu un entretien fort animé avec M. de Merville qui s'était rendu rue Chanoinesse. Je vous en prie, mademoiselle, faites appel à vos souvenirs et aidez-moi à pénétrer la cause de cette entrevue, car ce point est excessivement grave. M. de Merville est la dernière personne que votre oncle ait vue avant sa mort. Or, l'instruction doit rechercher le mobile qui a conduit l'officier de marine chez M. de Champgrand la veille du jour où ils ont disparu inopinément l'un et l'autre...

Ces derniers mots, prononcés d'un ton lent et grave, bouleversèrent Andrée; elle en comprit immédiatement la terrible portée.

— Oh! monsieur, interrompit-elle d'une voix

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

40

LE CRIME

DE LA

RUE CHANOINESSE

PAR

ALBERT BIZOUARD

TROISIÈME PARTIE

Le testament

Ce fut sur ces entrefaites que M. de Presmenil se présenta. Andrée alla à lui comme au-devant d'un ami. Lucien n'était-il pas, en effet, pour elle, aussi bon, aussi délicat que dévoué?

La jeune fille s'était sentie, en outre, vivement attirée vers le magistrat depuis le jour où ce dernier lui avait appris les circonstances ayant précédé le départ de l'officier de marine.

Quelques fugitives qu'eussent été les relations

des deux hommes, c'était pour l'institutrice un lien, un titre nouveau qui la rapprochait de M. de Presmenil.

Le juge d'instruction répondit à l'accueil empressé qu'il reçut et se hâta d'engager la conversation avant le retour de la comtesse de Meyrins et de sa fille.

— Mon Dieu, mademoiselle, dit-il, tout en regrettant l'absence de vos amies, je me félicite de vous trouver seule, car, je ne vous le cacherais pas, j'ai besoin d'avoir avec vous un entretien... assez délicat.

— En vérité, vous m'intriguez, monsieur, répondit Andrée en fixant ses beaux yeux sur ceux de son interlocuteur: je suis à vos ordres, ajouta-t-elle. De quoi s'agit-il?

— Ma profession, vous le savez, mademoiselle, m'oblige à être un peu inquisiteur. Ne vous effrayez donc pas, je vous en prie, mais l'ami et le juge doivent vous poser certaines questions, et, au nom de l'un et de l'autre, je vous demande de n'apporter aucune restriction à vos réponses. En ce moment c'est l'ami seul qui va vous interroger; je fais appel à votre entière franchise.

— A vous, moins encore qu'à tout autre, monsieur, je ne saurais mentir; vous pouvez compter sur ma sincérité absolue.

Le magistrat avait profité de ce préambule pour user d'un moyen bien connu de ses

collègues; il s'était assis en tournant le dos au jour, tandis que la jeune fille prenait place devant lui. De cette façon, le visage d'Andrée se trouvait en pleine lumière, et il était facile de suivre la moindre altération de ses traits et ses plus petits jeux de physionomie.

M. de Presmenil commença:

— Je me vois contraint, mademoiselle, de revenir sur des faits douloureux pour vous; mais il est de la plus grande importance que je sache pertinemment si, à votre connaissance et ainsi que vous l'avez déclaré, M. de Champgrand, votre oncle, ne possédait aucune relation à Paris ou en province.

— Mon père, car je veux toujours garder ce nom à celui qui m'a élevée, mon père, dis-je, ne connaissait absolument personne à Paris et ne recevait aucune visite.

— Ne lui auriez-vous jamais entendu parler d'une dame de Rieussac?

— Non, monsieur, jamais, répondit Andrée étonnée.

— Et, reprit le juge après un moment de silence, saviez-vous que votre oncle connaît M. Gaston de Merville?

A cette question, une rougeur subite emporta le front et les joues de la jeune fille.

— M. Gaston de Merville? murmura-t-elle.

— Oui, mademoiselle, pourriez-vous me dire la nature des rapports d'intérêt ou d'amitié

Le recours électoral de Fully admis. — On se rappelle que quelques citoyens libéraux de Fully avaient adressé au gouvernement valaisan un recours contre les élections communales de cette localité. Les recourants réclamaient la cassation de quatre de ces élections, qu'ils estimaient entachées d'irrégularités. Le gouvernement valaisan ne consentit à invalider que trois élections.

Mécontents de cette solution, nos amis de Fully adressèrent alors un recours au Conseil fédéral contre la décision du Conseil d'Etat du Valais.

Le Conseil fédéral vient de donner raison aux recourants et d'invalider les quatre élections suspectes. Les électeurs de Fully seront donc appelés à procéder prochainement à quatre élections complémentaires au conseil communal.

Secours mutuels. — Les délégués de la fédération valaisanne de secours mutuels, au nombre de 36, ont tenu dimanche leur réunion annuelle à Praz de Fort (val Ferret), à l'hôtel de M. le juge d'appel François Troillet.

L'examen des comptes a fait ressortir que la société croît chaque année en prospérité et que les services qu'elle rend à ses membres sont de plus en plus appréciés.

Deux nouvelles sections sont entrées dans le giron cantonal: Riddes et Nendaz, fortes l'une et l'autre de près de 150 adhérents.

Importation de bétail. — Le département de l'Intérieur informe les intéressés que les importations de bétail d'estivage devront être terminées pour le 31 juillet et au plus tard.

Tir cantonal de Fribourg. — Il s'est ouvert avant-hier dimanche pour se clôturer le 1^{er} août.

Notre société „Les tireurs du Rhône“ prendra part au concours de sections.

Les anciens carabiniers, Bataillon 2/IV, sont prévenus que, suivant la tradition, la réunion des carabiniers de la Suisse romande aura lieu à Fribourg le dimanche 30 juillet 1905.

Programme: Matin 9 h. 40 Gare de Fribourg, réception, distribution des décorations; 10 h. 30 Service religieux à l'église des Cordeliers.

Midi: Banquet officiel à la cantine de fête. — Soir 8 h. Soirée familière à la table des carabiniers.

Nous rappelons que les jeunes seront également les bienvenus, et ils feront plaisir en revêtant leur uniforme; on compte beaucoup sur eux!

La journée officielle est fixée au 27 courant.

Course militaire. — La 3^e école des recrues est rentrée samedi à 5 h. à Lausanne de sa grande course dans la région de la Dent de Morcles.

Cette course de quatre jours en pleine montagne avait été admirablement organisée par le lieutenant-colonel Castan. Il n'y a pas eu de retard, les étapes prévues ont eu lieu exactement selon le plan. Le ravitaillement opéré par les porteurs des forts n'a donné lieu à aucune plainte.

Malgré les fatigues de ces journées, il n'y a pas eu de traînards, quoique

un grand nombre de nos jeunes recrues ne fussent pas habituées aux courses de montagne.

Le séjour à Sorniot, sur le mont de Fully, pendant deux jours leur a laissé un bon souvenir; l'école y a exécuté des tirs de combat.

C'était très curieux de voir les compagnies se disperser dans le gigantesque cirque formé par les pentes du Chavallard et du Portail de Fully et tirer en feux croisés ou étagés par dessus les chalets et les troupeaux de Sorniot, et, nouveauté rare, on y a mangé la râclette, entre officiers, offerte par ceux du bat. 12, venus à Sorniot en excursion.

Après avoir dit adieu à ce ravissant panorama de la montagne de Fully, l'école s'est dirigée, par le col du Demètre, sur les fortifications de St-Maurice. Elle y a été l'objet d'une chaleureuse réception.

La matinée de samedi a été consacrée à la visite des forts, en escouades, sous la conduite des officiers et des sous-officiers de forteresse. Le personnel de Dailly et spécialement le colonel Dietler se sont multipliés pour laisser d'aussi bons souvenirs que possible aux soldats.

La rentrée à Lausanne s'est effectuée avec entrain et vaillance.

Fête des Vignerons. — L'Album officiel de la Fête des Vignerons, édité par MM. Säuberlin et Pfeiffer, imprimeurs-éditeurs à Vevey, le seul approuvé par la Confrérie, sera mis en vente à partir du 28 juillet.

Nous sommes heureux d'annoncer cette publication très artistique, d'une exécution typographique irréprochable, et qui par là-même est appelée à un grand succès.

Ce n'est plus le traditionnel album de fête, à pliants, avec ses figures alignées sagement en rang d'oignons, mais une série de tableaux agrestes, champêtres et surtout vivants, composés, dessinés et aquarellés par Ernest Bieler avec toute la conscience de travail, la sûreté de main et la maîtrise dont l'artiste était capable.

Il est certaines scènes: *Les Suisses, Le Pressoir, Les Vendanges*, etc., qui longtemps feront l'ornement des fermes et des salons.

Ces seize estampes en couleurs, renfermées dans un portefeuille dont la couverture ainsi que le cachet sont également dessinés par l'artiste, constituent un beau souvenir de la fête, mais avant tout une œuvre d'art mise à la portée de tous par son prix modique.

Nous rappelons que c'est le seul album qui pourra être vendu sur les estrades et dans la cantine avec les *Cartes postales officielles* des mêmes éditeurs, dont cinq sont tirées de l'album. Les sept autres, aquarellées par le peintre François Gos, d'un genre tout différent, feront la joie des collectionneurs.

— Voici l'ordre général de la fête, tel qu'il est donné dans le livret:

Vendredi 4 août: 1. Cérémonie du couronnement des vigneron. 2. Première représentation. 3. Banquet officiel des hôtes d'honneur, des invités et des figurants, dans la cantine.

de charme, n'est en quelque sorte que le commentaire de ce que vous venez d'entendre, monsieur.

» Un jour, il y a de cela près de dix-huit mois, une humble institutrice sans fortune, sans nom, fut distinguée par un jeune officier de marine, riche, noble et plein d'avenir.

» Une affection pure et profonde unit leurs deux cœurs et ils ne tardèrent pas à se jurer mutuellement un attachement inaltérable.

» La distance sociale qui les séparait devait être un obstacle à leur union, union qui devait être, en outre, sanctionnée par le consentement d'un père professant des principes rigides.

» Dans de telles conditions, vous le comprenez, monsieur, personne ne devait connaître un sentiment et des projets que la malignité du monde et la volonté paternelle pouvaient menacer ou briser.

» Aussi, la jeune fille, heureuse et fière de son bonheur, dut le cacher à tous, même à celui qui la chérissait comme son enfant. Appréhendant l'affection jalouse de son père et voulant être certaine de la force des sentiments de celui auquel elle avait donné sa foi, elle ne voulait ouvrir son cœur qu'après que son fiancé aurait obtenu l'acquiescement du vieillard dont leur avenir dépendait.

» Ce fiancé, monsieur, s'appelle Gaston de

Samedi 5 août: 1. Deuxième représentation. 2. Cortège en ville.

Dimanche 6 août: 1. Concerts donnés par les musiques de fête. 2. Grande fête vénitienne. Illumination générale des quais et de la rade.

Lundi 7 août: 1. Troisième représentation. 2. Cortège à Vevey et à la Tour-de-Peilz.

Mardi 8 août: Quatrième représentation.

Mercredi 9 août: Concerts donnés par les musiques de fête.

Jeudi 10 août: 1. Cinquième représentation. 2. Cortège à Vevey et au Plan.

Vendredi 11 août: 1. Sixième représentation. 2. Cortège à Vevey et au Plan. 3. Bal des groupes en costume dans l'enceinte de la fête.

Zermatt. — *Ascension du Cervin.* — Vendredi dernier M. Robert Morell, de Lausanne, et sa sœur, accompagnés du guide bien connu Onésime Crettex, d'Orsières et de son frère Emile, porteur, ont fait l'ascension du Cervin par le versant italien. La traversée du Breuil a été rendue difficile à cause de la neige fraîche tombée. Quant à l'ascension du Cervin, elle ne s'est pas faite sans danger, l'échelle de corde placée au-dessus du Pic Tyndal et qui aide à gravir le sommet du Cervin n'ayant pu être utilisée, vu son mauvais état. Néanmoins, l'ascension a très bien réussi et touristes et guides sont revenus enchantés de leur excursion.

Loèche-Ville. — *Incendie.* — Dans la nuit de mercredi à jeudi, le feu a éclaté à Loèche-Ville dans un mazot entouré de trois écuries et de hangars.

Grâce à la promptitude des secours et au temps très calme, le mazot seul a été réduit en cendres et les bâtiments environnants ont pu être épargnés.

Cet incendie est dû, croit-on, à la malveillance.

Vex. (*Corresp. du 22*). — Hier à Vex une voiture postale attelée d'un cheval a renversé en descendant du bureau des postes sur la place du village. Le postillon a été projeté sous l'avant-train du véhicule et le cheval ruait de toutes ses forces. Le postillon en aurait été pour sa vie sans le pressant secours de personnes se trouvant à proximité qui réussirent à arracher le cocher de sa triste situation et à maîtriser le cheval. La cause de cet accident doit certainement être imputée au dévaloir par où les voitures postales doivent passer du bureau des postes à la route cantonale qui traverse le riant village de Vex.

Qu'attend-on pour améliorer ce passage? *Un témoin.*

Evouettes. — On nous écrit:

Une correspondance du Bouveret qui a fait le tour de la presse de la Suisse romande annonçant que la grêle avait ravagé la contrée des Evouettes et que le vignoble avait particulièrement souffert est complètement inexacte. Jusqu'ici nous avons heureusement été épargnés du fléau et les vignes, grâce à un temps très favorable et à des traitements souvent répétés, offrent l'aspect le plus réjouissant. Qu'on se le dise.

Merville, et la jeune institutrice est devant vous.

» Or, si Gaston s'est rendu rue Chanoinesse — fait que vous m'avez appris il y a une demi-heure à peine — c'est que, fidèle à sa promesse, il est allé demander ma main à mon père.

» Oui, oui, monsieur, tout me le dit, tout me le crie, continua Andrée avec exaltation; si Gaston a quitté Paris précipitamment sans m'adresser un mot; s'il a gardé un silence obstiné depuis quatre mois, c'est qu'il obéit à une volonté nettement exprimée par mon père, j'en suis certaine.

» Je connais sa nature noble et bonne, soucieux de la réputation de celle qu'il aime. Esclave de sa parole, il ne m'écrit pas, mais il souffre comme je souffre. Ah! je m'explique toute sa conduite à présent.

» Le soupçon ne peut atteindre un homme tel que lui, et avant peu les événements me donneront raison.

— Après ce que vous venez de me raconter, je n'en doute pas, mademoiselle, reprit le juge, mais il était nécessaire que je provoquasse ces explications.

— En vous les donnant, j'avais un peu besoin, je l'avoue, de me les donner à moi-même. Excusez donc leur longueur; à présent, mon-

Monthey. — Nous apprenons avec plaisir que l'Harmonie de Monthey doit se rendre à Fribourg, dimanche prochain, 30 courant, où elle est invitée par le comité du tir cantonal fribourgeois pour y fonctionner comme musique de fête le lendemain lundi.

A son passage à Lausanne l'Harmonie sera reçue par l'Union instrumentale de cette ville et se produira dans les jardins de la Brasserie de Tivoli.

Nous souhaitons un bon et heureux voyage et de gros succès à notre excellente société.

— Le syndicat des tailleurs de pierres de Monthey, auquel se rattachent les chantiers du Val d'Illicz et de Collombey, a déclaré la grève. Les ouvriers carriers réclament la journée de 10 heures, la suppression du travail à la tâche, avec un minimum de salaire de 50 c. l'heure. Jusqu'à maintenant, la journée de travail était de 10 à 12 heures, et le salaire quotidien de 5 à 7 fr.

Tir de Bex. — Favorisé par le beau temps, le tir annuel de Bex a fort bien réussi; il y avait affluence de tireurs et de promeneurs.

Les attractions n'ont pas manqué aux abords de la cantine, dont le tenancier et son personnel méritent, comme toujours, des éloges pour le service prompt et soigné comme pour la restauration elle-même.

Voici quelques résultats:

Cible Avancé: 1^{er} prix, Alfred Pot, Vouvry. — 2. Dupertuis, Antagnes. — 3. L. Demierre, Beaumarocche. — 7. Ch. Bioley, St-Maurice. — 8. César Wütrich, Bex. — 9. E. Berthod, Vouvry. — 11. Ad. de Stockalper, St-Maurice. — 19. Georges Keim, Bex. — 22. F. Thomas, boursier, Bex.

Au tir de groupes, les „Joyeux“ de Vouvry ont été placés en 6^{me} rang avec 1603 points.

St-Maurice. — L'entreprise des forces motrices du Rhône, à St-Maurice, association ayant son siège à Lausanne, a décidé sa dissolution et a nommé en qualité de liquidateur M. Adrien Palaz, ingénieur, à Lausanne.

Fully. — *Précocité.* — M. Pierre-Marie Bender (Saxé) a trouvé dans ses vignes de l'Arvine et de la Dôle bien tournées.

Orsières. — *Incendie.* — Un grand incendie a éclaté hier lundi à Orsières. A 6 1/2 h. du soir, cinq grands bâtiments étaient en feu; on compte onze frêles brûlées.

Confédération Suisse

Instruction publique. — Le 17 juillet s'est tenue à Soleure la conférence des directeurs d'instruction publique des cantons. Après avoir entendu la lecture d'un rapport de M. Gobat, conseiller d'Etat bernois, la conférence a chargé son bureau de faire des démarches auprès des autorités fédérales pour obtenir un subside de 100,000 fr. en faveur d'un atlas de la Suisse à l'usage des classes du degré intermédiaire.

vibrante, je saisis toute votre pensée. Oui, oui, je conçois, je devine tout à présent. C'est horrible! Gaston est innocent, innocent, entendez-vous, monsieur?

Le magistrat, à son tour, fut profondément étonné de la protestation d'Andrée et de sa forme véhémence. Il allait répliquer; la jeune fille ne lui en laissa pas le temps.

— M. de Merville, poursuivit-elle, ne connaissait pas mon père, je le jure, et s'il a été vu rue Chanoinesse à la date que vous indiquez, ce n'était pas pour assassiner l'être doux et bon que je chérissais, mais bien pour solliciter la bénédiction de ce saint et digne homme.

— Oh! vous n'avez aucun mal à me convaincre, mademoiselle, car je ne doute pas que M. de Merville soit à l'abri de toute suspicion. Continuez, continuez, je vous prie.

Emportée par la violence des sentiments qui l'agitaient, Andrée avait laissé échapper son secret. Ce secret que la fille de M. François avait dû ensevelir au plus profond de son cœur, la nièce de M. Horace de Champgrand pouvait, devait l'avouer hautement alors.

Comme à un confesseur, elle devait la vérité au juge; aussi n'hésita-t-elle pas un instant à compléter son aveu.

— Ce qui me reste maintenant à ajouter, reprit-elle avec une inflexion de voix pleine

sieur, vous connaissez tout entier le secret de mademoiselle de Champgrand.

— Ce secret sera fidèlement respecté par l'ami et le juge, je vous en donne ma parole, mademoiselle.

— Merci, monsieur, reprit Andrée en tendant la main à Lucien; encore une fois merci. Vous pouvez compter sur ma profonde gratitude; fasse le ciel que M. de Merville puisse bientôt vous remercier, en son nom et au mien, de toutes vos bontés et de toute votre délicatesse. Dès ce soir, je vais écrire à Shanghai, c'est pour moi un devoir impérieux d'informer mon fiancé des tristes événements qu'il ignore. Notre entretien vient de faire disparaître les considérations qui m'avaient retenue jusqu'alors.

— Bon espoir, mademoiselle, et veuillez, je vous prie, présenter mes hommages respectueux à madame la comtesse et à mademoiselle Camille, car, à mon grand regret, je ne puis attendre leur retour.

Le magistrat, tout en disant ces mots, prit congé d'Andrée et se retira.

(A suivre.)

Match international de tir à Bruxelles. — Nous avons annoncé, dans notre dernier n°, les résultats du match international de tir qui vient d'avoir lieu dans la capitale de la Belgique : les Belges premiers au tir au revolver et les Suisses au tir au fusil, laissant dans les deux joutes derrière eux dans l'ordre les concurrents français, italiens, autrichiens, hollandais et espagnols.

Les cinq tireurs suisses qui ont pris part au tir au fusil dans les trois positions : couché, à genou et debout étaient MM. Richardet (Chaux-de-Fonds), Jacques (Fleurier), Reich, Grutter et Stäheli (ces trois derniers Suisses allemands).

Voici les résultats détaillés de leur tir dans l'ordre des points obtenus :

Richardet : Debout 305 points, à genou 341, couché 327. Total 973 points.
Stäheli : Debout 306 points, à genou 328, couché 336. Total 970.

Reich : Debout 300 points, à genou 302, couché 328. Total 930.

Jacques : Debout 289 points, à genou 318, couché 322. Total 929.

Grutter : Debout 280 points, à genou 312, couché 329. Total 921.

Le champion du tir debout est M. Paul van Asbroeck, Belge, qui a fait 326 points.

Le champion du tir couché est M. Paumier du Verger, Belge, qui a fait 347 points.

Le champion du tir à genou est M. Richardet, de La Chaux-de-Fonds, qui a fait 341 points.

Le champion du monde est M. Paumier du Verger qui a fait un total de 1,001 points.

Viennent ensuite les cinq tireurs suisses.

Le prochain concours aura lieu à Milan en 1906.

Plaques de vélos. — La commission intercantonale pour l'adoption d'un type uniforme de plaques de bicyclettes a siégé vendredi au Mont-Pèlerin, sous la présidence de M. Virieux, conseiller d'Etat.

Le plus bas soumissionnaire, M. Becker de Neuchâtel, offre de se charger de cette fourniture, à raison de 14 centimes la plaque.

Avant de la lui adjuger, la conférence lui a demandé certaines modifications.

Nouvelles des Cantons

Neuchâtel. — Une loi d'impôt rejetée. — Les électeurs neuchâtelois étaient appelés samedi et dimanche à se prononcer sur une loi d'impôt sur le timbre et les successions en ligne directe, destinée à rétablir l'équilibre financier.

Le Grand Conseil l'avait votée en avril dernier, mais dimanche le corps électoral en a décidé autrement ; il l'a rejetée à une écrasante majorité : par 12,338 non contre 2161 oui. Tous les districts, sans exception, ont fourni une forte majorité de non.

Fête fédérale des sous-officiers. — La XV^e fête fédérale des sous-officiers aura lieu cette année à Neuchâtel les 29, 30 et 31 ct. ; la ville-chef-lieu recevra dignement les sous-officiers de toute la Suisse. Afin de recréer ses hôtes après le labeur de la journée, le comité des musiques et fêtes a composé un programme de choix très varié, qui sera exécuté à la cantine chaque soir : concerts, rondes de jeunes filles costumées, productions de gymnastes, feux d'artifice. Une masse chorale composée des éléments chanteurs de la ville se fera entendre le samedi soir et interprétera les „Chansons de route“ de Jacques-Daleroze. Le dimanche matin un cortège magnifique composé de tous les sous-officiers venus pour la fête, des membres des divers comités, de plusieurs groupes historiques représentant d'anciens carabiniers et artilleurs parcourra les rues de la ville qui aura revêtu pour ces jours sa parure de fête.

Les ravages du mildiou. — Les viticulteurs neuchâtelois sont consternés des progrès du mildiou de la grappe. Les belles espérances qu'avait fait naître l'abondance du raisin sont déjà en partie détruites.

Vaud. — Un chef de gare condamné. — Le tribunal criminel d'Aigle a condamné à 6 mois de réclusion, l'ancien

chef de gare de Villeneuve, Frédéric Cavin, pour malversations commises au préjudice des C. F. F.

Bâle. — Une centenaire. — Une dame bâloise, Mme Marguerite Munzinger, a célébré vendredi son entrée dans sa 102^e année. Mme Munzinger jouit d'une vigueur remarquable et d'une santé excellente.

Berne. — Un accident de montagne. — Un étudiant, M. Wilhelm de Muralt, de Berne, a été victime d'un accident mortel dans les rochers du Blümlisalp-horn, dont il faisait l'ascension avec deux camarades, MM. Isler et Nil.

Argovie. — Une grosse tache phylloxérique. — Le phylloxéra a fait son invasion dans le vignoble argovien ; il y sévit très fort en ce moment, à tel point que dans une seule vigne phylloxérée à Remingen, le nombre des souches à anéantir est de 80,000 à 100,000, qu'on est en train de brûler au moyen de sulfure de carbone et de pétrole.

Détournement postal. — Dans une localité du canton un pli chargé contenant 7700 fr., mais sans valeur déclarée, avait disparu du bureau de poste. Une enquête établit bien vite que seule la buraliste, son mari ou le facteur avaient pu opérer ce détournement. Mis en état d'arrestation, le mari ne tarda pas à avouer avoir volé le pli et l'avoir enfoui dans un champ où il fut en effet retrouvé. Pendant l'instruction on découvrit encore que ce malhonnête fonctionnaire avait de plus apposé de fausses signatures sur 11 billets à ordre. Il vivait en mauvaise intelligence avec sa femme.

Nouvelles étrangères

La guerre russo-japonaise

Bataille sur le Toumen

Plusieurs journaux publient la dépêche suivante de St-Petersbourg : Un télégramme de Vladivostok arrivé dimanche, annonce qu'une lutte acharnée se livre en ce moment pour la possession de la passe du Toumen. L'armée du général Hasegawa attaque avec impétuosité, mais les Russes se défendent solidement dans leurs positions. Les Japonais ont déjà, par quatre fois, donné l'assaut à la baïonnette, et chaque fois ils ont été repoussés avec des pertes terribles. L'effectif des Japonais est d'environ 30,000 hommes.

Avant l'engagement général, les Japonais avaient attaqué les positions russes à cinq lieues de Kaikj. Samedi soir, à 9 h., les Russes les ont tenus en échec jusqu'à minuit, puis se sont retirés en bon ordre, en emmenant leurs canons. Dans ce premier engagement, les pertes des Russes ont été de 13 tués et 47 blessés.

Les troubles en Russie

Le congrès de Moscou a été clos samedi à 3 h. du matin au milieu d'un enthousiasme indescriptible, pour se réunir de nouveau en août.

Un manifeste du pape Gapon

Un manifeste violent, passionné même, du pape Gapon aux ouvriers et paysans russes, sera répandu en Russie par centaines de mille exemplaires.

Gapon y exhorte les Russes à cesser les violences antichrétiennes contre les juifs. „Ce ne sont pas les juifs qui volent et oppriment le peuple, mais le tsar et la bande civile et religieuse qui l'entoure. Ce sont eux qui, en outre, envoient à la mort et massacrent les enfants du peuple“.

Désordres à Nijni Novgorod

Dans la soirée de dimanche, la populace a sévi pendant cinq heures contre les classes plus élevées de la population. Le nombre des victimes est considérable. Malgré la présence du gouverneur Unterberger qui cherchait à mettre la populace à l'ordre, celle-ci a continué ses excès. La foule a pénétré dans les maisons, faisant de nouvelles victimes.

La ville est terrorisée.

France. — La séparation en marche. — La commission sénatoriale pour la

séparation des Eglises et de l'Etat a accepté le projet de loi tel qu'il est sorti des délibérations de la Chambre. Aussi s'attire-t-elle de grosses injures de la part des journaux de droite, parce qu'elle n'a apporté aucune modification au texte.

La commission recommandera au Sénat le projet tel qu'il est, et les trois cinquièmes du Sénat suivront cette recommandation.

La séparation est donc comme une chose faite pour le 1^{er} janvier prochain. Quelle réforme de grande envergure ! Et qui aurait pu la prévoir il y a dix-huit mois ?

Angleterre. — Echec au ministère. — Jeudi le ministère a été mis en échec à la Chambre des Communes par l'opposition à l'occasion d'un vote concernant l'Irlande. La démission du gouvernement était escomptée, mais celui-ci a déclaré hier lundi par l'organe de son chef, M. Balfour, qu'il ne démissionnera pas.

Italie. — Arrestation d'un détrompeur de trains internationaux. — M. de Hondt, directeur de l'Opéra de La Haye, en débarquant à Milan de l'express du Gothard, a déclaré à la police qu'il venait de se voir arracher violemment son portefeuille contenant plusieurs milliers de francs par un individu bien mis qui était monté dans ce train à Bâle et en avait sauté à un kilomètre avant l'arrivée à Milan.

Le voleur s'était vu prêter main-forte par deux autres voyageurs qui avaient terrassé M. de Hondt alors qu'il luttait contre son agresseur.

Toute la police milanaise ayant été mise en campagne a réussi à arrêter samedi le voleur. C'est un des chefs de la bande internationale de malfaiteurs qui depuis plus d'un an dépouillent les voyageurs sur les grandes lignes internationales.

Vatican. — Funérailles de Léon XIII. — Les funérailles solennelles de Léon XIII ont eu lieu jeudi matin, à 10 h., à la chapelle Sixtine, à Rome ; on sait que l'inhumation du défunt pontife n'avait pas eu lieu tout de suite ; son corps avait été transporté dans un tombeau provisoire en attendant l'inhumation définitive.

Turquie. — Pillages et meurtres. — On signale de divers points des vilayets de Salonique et de Monastir la réapparition de bandes. De graves excès ont été commis, notamment près de Douran. 38 moissonneurs musulmans ont été attaqués par une bande bulgare. Il y a eu 30 tués et 8 blessés. La bande a réussi à s'échapper.

Attentat contre le sultan. — Le sultan rouge a failli sauter en l'air !

Le 21 juillet, pendant la cérémonie du Selamlık (prière de midi), une bombe a éclaté dans la cour de la mosquée où Abdul-Hamid était allé faire ses dévotions et au moment où il descendait les marches de l'escalier.

Une quarantaine de personnes ont été tuées, une soixantaine de blessés et autant de chevaux, mais le sultan a échappé comme par miracle au sort qui lui était réservé.

Le meurtrier a pu s'échapper et on se perd en conjecture pour savoir comment l'attentat a pu être perpétré, les précautions les plus minutieuses étant toujours prises pour protéger la personne du potentat.

Arabie. — Insurrection dans le Yémen. Les événements se précipitent avec une rapidité foudroyante dans le Yémen. Les musulmans, qui ne tiennent pas à reconnaître la prépondérance du Sultan de Turquie dans leur religion, se sont révoltés, et la capitale du Yémen, Sanaah, est depuis longtemps entre leurs mains.

La révolution a gagné tous les coins et recoins de cette vaste contrée de l'Arabie.

Etats-Unis. — Terrible explosion. — La chaudière du petit croiseur *Benington* a sauté au moment où ce dernier était en rade de San Diego (Californie) pour y faire du charbon. 39 marins ont été tués, 80 blessés et on signale en outre la disparition de 21 hommes, projetés sans doute dans les flots par l'explosion.

Nouvelles diverses

Brûlée vive sur un bûcher

Une jeune fille de Dantzig, nommée Anna Hörter, vient d'être brûlée vive en jouant le rôle de Jeanne d'Arc.

La vie de l'héroïne française avait fait le sujet d'une leçon à l'école et avait passionné les jeunes élèves. Pendant leurs vacances, elles décidèrent d'organiser une représentation entre elles où seraient mis à la scène les principaux épisodes de la vie de la bonne Lorraine.

Anna Hörter, qui jouait le rôle de Jeanne, fut attachée à un poteau au pied duquel étaient accumulés des copeaux représentant le bûcher. On devait y mettre le feu après avoir enlevé Anna Hörter du poteau, à la fin de la représentation. Mais au moment critique, une jeune fille qui, dit-on, était jalouse d'Anna, s'élança et mit le feu au tas de copeaux avant qu'on eût détaché la malheureuse ; elle fut environnée par les flammes en un instant. On accourut aux cris des jeunes filles, on jeta de l'eau sur le bûcher et on transporta la malheureuse Jeanne d'Arc à l'hôpital, mais elle y mourut la nuit même.

MAUVAIS !

MAUVAIS !!

MAUVAIS!!!

La mauvaise santé, les mauvais reins, le mauvais estomac, les mauvaises digestions, le mauvais goût dans la bouche, le mauvais appétit, tout cela provient d'un mauvais état du sang. Les Pilules Pink donnent du bon sang, du sang riche et pur, et elles font cela avec chaque dose. S'il y a tant de gens en mauvaise santé, c'est qu'il y a quantité de gens qui ont un mauvais sang. Comme les pilules Pink donnent du bon sang, tout le monde les connaît par suite des guérisons qu'elles opèrent et elles se vendent partout. En Suisse toutes les pharmacies vendent les pilules Pink, mais on peut toujours se les procurer si le stock des pharmaciens est épuisé, ce qui arrive souvent, au dépôt à Genève, MM. Cartier et Jorin, droguistes, 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les 6 boîtes.

Ces Messieurs reçoivent chaque jour de toutes les parties de la Suisse, des certificats de guérisons qui montrent l'efficacité indiscutable des pilules Pink. Un jeune homme de Mastrils, M. Joh. Berchtold Kunz, écrivait par un des derniers courriers :



M. Joh. Berchtold Kunz
d'après une photo.

« Je vous exprime toute ma reconnaissance pour l'heureuse guérison que je viens d'obtenir grâce aux pilules Pink. Ayant fait usage de ces pilules, j'ai été parfaitement guéri d'un mauvais état général de santé, de faiblesse et de douloureux maux de reins. J'étais si faible qu'il m'était impossible de travailler. Je dois vous dire qu'avant de prendre les pilules Pink, j'avais essayé différents remèdes, mais ils ne servirent à rien. Les pilules Pink, elles, ont un excellent effet et un effet, je puis le dire, presque immédiat. Dès que j'ai eu suivi le traitement pendant quelques jours, j'ai positivement senti une grande amélioration. Je me sentais bien disposé, j'avais bon appétit, mes douleurs de reins ne venaient pas me tracasser. Je sentais la force qui me revenait. J'ai continué quelques jours encore ce bien-faisant traitement et j'ai été complètement rétabli. Je travaille maintenant sans aucune gêne, ni aucune fatigue ».

Il n'y a rien d'aussi bon pour vous donner un bon appétit, un bon estomac, de bonnes digestions, un bon sommeil que les pilules Pink, qui donnent du bon sang et de bons nerfs. Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, rhumatismes, névralgie, sciatique.

FARINE NESTLÉ
LACTÉE
Pour Enfants, Convalescents, Vieillards

Fête des Vignerons

1905 **VEVEY** 1905

Les 4, 5, 7, 8, 10 et 11 août

Estrades : 12,500 places assises
1800 figurants

Orchestre de 150 musiciens — 5 fanfares

Musique de **GUSTAVE DORET**. — Scénario et livret de **RENE MORAX**. — Costumes : **JEAN MORAX**. — Ballets : **D'ALESSANDRI**.

Solistes : Mme **TROYON-BLESIS**. — Mme **WELTIHERZOG**. — M. **CHARLES TROYON**.

Chœurs — Danses — Cortèges

TROUPES d'Honneur et des Anciens-Suisses, de l'Hiver, de Palès, de Cérés (Armailis et leurs troupeaux), de Bacchus (Bacchanale).

Places de 2 à 25 fr., en vente dès ce jour

Demandez renseignements et plan au comité des Finances de la Fête, quai Perdonnet, 21 K, Vevey.

Dimanche 6 août :

Grande fête vénitienne

Dépuratif
Golliez
Sirop de brou
de noix ferrugineux.

guérit boutons, dartres, éruptions de la peau, glandes, clous, etc.
Le seul qui remplace l'huile de foie de morue ou ses émulsions.

31 ans de succès

En vente dans toutes les pharmacies en flacons de fr. 3.— et 5,50

Exiger sur chaque flacon le nom de **FRÉD. GOLLIEZ**, pharmacien, à **MORAT** et la marque des „2 palmiers“.

Demandez notre catalogue gratis et franco
Directement du fabricant à l'acheteur

INNOVATION
pour quelques centimes par jour
Fr. 18 comptant Fr. 19.50 à terme

6 mois de crédit;
5 ans de garantie.

Montre nickel, pur métal blanc, garantie inaltérable, double cuvette nickel, avec charnière, remontoir, échappement ancre, 8 rubis, ressort incassable.

Cette montre, faite mécaniquement, est l'argument le plus parfait que l'on puisse donner de la fabrication perfectionnée, et de la pièce la plus recommandable aux personnes faisant de gros travaux. Elle est construite pour avoir une longue résistance; le prix modique de cette montre, malgré ses nombreuses qualités, en assure une grande vente auprès des ouvriers, employés aux chemins de fer et postes, auprès des agriculteurs, mécaniciens, etc. Toutes ces montres, garanties 5 ans, sont repassées, huilées et réglées avant de quitter la fabrique.

SOLIDITÉ — PRÉCISION — SURETÉ
régliées avant de quitter la fabrique.

Envoyez 5 fr., vos noms et adresse exacts et, par retour, sans frais, vous recevrez la montre dont reproduction ci-contre. Après huit jours d'essai, si vous êtes satisfait, veuillez nous aviser et nous prendrons Remboursements mensuels de 3 fr. en date du 1er de chaque mois suivant ou, si vous préférez, au comptant en un seul mandat de 18 fr. (Escompte de 1 fr. 50 au comptant) Si vous n'êtes pas satisfait, retournez la montre et votre dépôt vous sera renvoyé par retour.

Pensez aux avantages de notre système Innovation.

8 jours d'essai, 6 mois de crédit, 5 ans de garantie

Adressez vos demandes à Indiquez le nom du journal s. v. p.

Recorbet & Cie, Fabrique d'horlogerie

La-Chaux-de-Fonds

Agents sérieux et honnêtes demandés dans chaque ville

BONNE COMMISSION

Hémorroïdes

En réponse à votre lettre, j'ai le plaisir de vous annoncer que je suis tout-à-fait guéri des hémorroïdes ainsi que des boutons et démangeaisons à l'anus. J'ai suivi exactement les prescriptions que vous m'avez faites par lettre et je m'en suis très bien trouvé. Les hémorroïdes m'ont quitté ainsi que les démangeaisons. J'aurais dû vous écrire tout cela plus tôt, mais la crainte de voir revenir le mal me faisait toujours remettre ma lettre à plus tard. Cependant je puis être rassuré maintenant, puisque plusieurs mois se sont écoulés depuis votre traitement. Je ne manque pas de faire part de ma guérison aux personnes qui connaissent ma maladie et je m'efforce de vous gagner des clients en vantant l'excellence de votre traitement. Je vous remercie encore de tous vos bons soins. Cuarny s./ Yverdon (Vaud), le 20 novembre 1903. Edouard Peguiron, cordonnier. — Signature légalisée par Const. Gondoux, syndic. — Adresse: Polyclinique privée Glaris, Kirchtrasse 405, Glaris.

Etude d'avocat — Sion

Henri Leuzinger

Avocat et Notaire

Litiges — Recouvrements — Stipulations

Téléphone 29 rue du Château 29 Téléphone

CACAO
SUCHARD
MARQUE FAVORITE

On offre à vendre

Un **phonographe artistique** (chant clair) en excellent état, comprenant 95 cylindres Pathé de 90 mm. Moitié prix de sa valeur.
L'imprimerie indiquera.

On demande une fille de confiance

ayant du service, sachant cuire et aimant les enfants. Gage 30 francs. Entrée le 1er août.
S'adresser à Madame Louis Reymond, 47, rue du Lac, Morges.

Fabrique de gypse Finges-Loèche

Gypse hydraulique, 1^{re} qualité, Plâtre, 1^{re} qualité, Gypse à modelage, 1^{re} qualité — Tous ces gypses sont cuits au bois.

Si vous voulez que vos porcs et veaux deviennent forts, gros et gras, ajoutez régulièrement à leur nourriture un peu de

Lactophosphatine Simond
vous obtiendrez de magnifiques résultats.

Envoi partout contre remboursements le sac de 5 kg. 4.— 10 kg. 7.—
Pharmacie A. Simond, Rolle

Attention

mérite la combinaison de valeurs à lots autorisées par la loi que chacun peut se procurer contre paiements mensuels de 4, 5, 8 ou 10 frs. ou au comptant, auprès de la maison spéciale soussignée. — Lots principaux de fr. 600.000, 300.000, 200.000, 150.000, 100.000, 75.000, 50.000, 25.000, 10.000, 5.000, 3.000, etc., etc., seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur.

Pas de risque, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs.

Les prochains tirages auront lieu : 1er août, 15 août, 20 août, 15 septembre, 30 septembre, 1er octobre, 15 octobre, 20 octobre, 10 novembre, 15 novembre, 1er décembre, 10 décembre, 15 décembre, 20 décembre, 31 décembre.

Les prospectus seront envoyés sur demande gratis et franco par la Banque p. obligations à primes à Berne

Publicité

dans le canton de

VAUD

Gazette de Lausanne

Revue

Nouvelliste Vaudois

Tribune

Petite Revue

(Gazette du village)

Feuille des Avis officiels

Courrier Suisse

Conteur Vaudois

Gazette des Etrangers

de Lausanne-Ouchy

Feuille d'Avis de Montreux

Journal des Etrangers

de Montreux

Feuille d'Avis de Vevey

Aux Entrepreneurs

Le soussigné les informe qu'il tient en magasin l'assortiment complet de

Fers à T

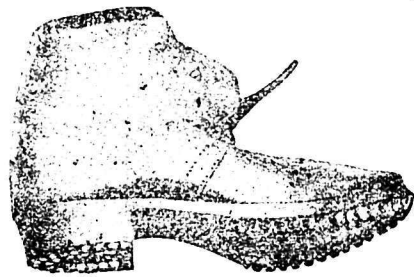
de 1 à 10 m. de long et de 8 à 24 cm. de haut.

Mêmes prix qu'à Genève, Lausanne et Vevey.

Jos. Venthey, Martigny.

Chaussures

à des prix
très
avantageux
chez



Victor DUPUIS MARTIGNY-VILLE

Hommes	Souliers de travail ferrés	40/47	Fr. 5.95
	bonne qualité	40/47	" 6.90
	Bottines à lacets, bouts façonnés	40/47	" 8.50
	" empeigne, semelle ferrée	40/47	" 9.50
Femmes	Souliers ferrés pour le travail	36/42	Fr. 5.60
	empeigne	36/42	" 6.80
	Bottines à lacets, bouts façonnés	36/42	" 6.80
	Souliers bas, bouts façonnés	36/42	" 5.90
Fillettes	Souliers ferrés, solides	28/29	Fr. 3.60
	empeigne	30/35	Fr. 4.60
	Bottines à lacets pour dimanche	"	4.80 " 5.80

Grand choix de pantoufles

en velours, lasting, tissu, lacets, brun, gris et jaune

Canevas à fleur talon	Hommes	No 40/46	Fr. 3.—
	Femmes	" 36/42	" 2.50
	Fillettes	" 30/35	" 1.90

En chaussures BALLY

Souliers jaunes, bas et montants, chevreau, Box-Calf-Richelieu velours
Bains de mer, en blanc, gris, noir, etc., etc.

Demandez le catalogue illustré
Envois postaux. Livraisons soignées.

TÉLÉPHONE

DEMANDEZ PARTOUT
CHOCOLATS & CACAOS
Léman
QUALITÉS EXQUISES

Imprimerie Ad. Imhoff, Martigny

IMPRESSIONS SOIGNÉES EN TOUS GENRES

Journaux, Brochures, Catalogues, Prix-Courants, Statuts,

Actions, Obligations, Traités, Chèques,

En-tête de lettres, Factures, Enveloppes, Circulaires,

Affiches, Programmes,

Faire-part: naissance, fiançailles, mariage et décès,

Cartes de visite, d'adresse et de convocation,

Etiquettes pour bouteilles, Etiquettes volantes ou gommées,

Livres à souche, Registres,

Cartes des mets & Cartes des vins pour hôtels et restaurants,

Sacs de paye et sacs d'échantillons,

Lettres de voiture petite et grande vitesse.

Se recommande spécialement aux

Communes, Administrations, Banques, Sociétés, Hôtels.

Exécution très prompte. On reçoit aussi les commandes par Téléphone